

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 30 septembre 2020

50 - 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Désignation d'un représentant de la commune au Pech Bleu

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 22 mars 2013 par laquelle il décidait de l'adhésion de la commune à la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Occitanes (SEM-PFO).

La participation au capital social permet à la commune d'être représentée au conseil d'administration et de prendre part à la gestion de la société d'économie mixte.

La commune bénéficie d'une tarification avantageuse lorsque celle-ci est amenée à participer aux frais d'obsèques.

Par ailleurs cette adhésion permet d'offrir aux habitants de la commune un service de qualité, à des tarifs plus avantageux, tout en leur laissant le choix du prestataire.

Suite au renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM-PFO.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection du représentant de la commune,

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être membre du conseil d'administration de la SEM-PFO :

- Mme Yvette DUHAYER

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamée à l'unanimité représentante de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM-PFO :

- Mme Yvette DUHAYER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB